



Ce CTSD se déroule alors que des menaces planent sur la fonction publique : remise en cause des instances représentatives des personnels, recours accru aux contractuels en lieu et place de personnels sous statut, rémunérations au mérite, remise en cause du code des pensions. Lorsque l'on sait que ce contexte se double d'un rééchelonnement des timides revalorisations du PPCR, d'une (re)mise en place du jour de carence et d'une compensation insuffisante de l'augmentation de la CSG, il est clair pour la FSU que la fonction publique est fortement attaquée par le gouvernement.

Dans l'Éducation Nationale, les réformes et les annonces se succèdent à un rythme précipité. La volonté d'améliorer la situation du premier degré se heurte au fait que les dédoublements de CP en REP se font en partie par redéploiement de moyens dans l'Éducation Nationale. Ainsi certains élèves verront leur situation se dégrader pour financer ces dédoublements, alors que leurs écoles ont parfois autant de difficultés sociales.

Dans le second degré, le gouvernement a utilisé le prétexte du tirage au sort par APB qui a concerné moins de 4000 élèves en France l'an dernier et aucun élève en Bourgogne, pour introduire brutalement la sélection à l'entrée de l'université alors que les lycéens avaient souvent déjà construit leur projet. Toutes leurs organisations lycéennes appellent à se mobiliser aujourd'hui en dénonçant un système injuste socialement et brutal.

Pour la FSU, cette réforme est inacceptable car elle ferme la dernière porte sans sélection à l'enseignement supérieur et ne prend pas en compte le vote du CSE qui l'a rejeté largement. Elle arrive par ailleurs de manière complètement anachronique puisque la réforme du BAC ne sera présentée au CSE que le 21 mars et qu'il faudra encore attendre pour connaître la réforme du lycée. Les projets de textes de la réforme du bac sont pour le SNES-FSU inacceptables car ils construisent un dispositif bien plus complexe, avec l'augmentation du nombre d'épreuves à des périodes qui ne laisseront pas, comme actuellement, le temps aux élèves de progresser vers un niveau qui permet de traiter des sujets ambitieux. Par ailleurs, le contrôle continu dont la note sera arrêtée localement par le chef d'établissement, va conduire à dynamiter le caractère national de l'examen.

Concernant l'ordre du jour de ce CTSD, pour le SNES-FSU, les suppressions de postes sont les conséquences directes des baisses de DHG infligées aux collègues du département qui vont bien au-delà des pertes d'effectifs. Certaines suppressions ne semblent pas se justifier et nous y reviendrons lors de l'examen de cette question. Par ailleurs, les créations de postes envisagées sont toutes à compléments de service, qui parfois atteignent un mi-temps. Le SNES-FSU demande que les postes créés soient pérennes. Créer un poste fixe doit être l'occasion de permettre de la stabilité pour les enseignants.

Le nombre de compléments de service connaît une augmentation de 10% avec des variations peu propices à la continuité du travail des enseignants. La FSU y voit une dégradation des conditions de travail des enseignants. Elle rappelle que pour un enseignant, travailler sur plusieurs établissements, complique son travail, et que des changements d'établissement, de complément, sont de nature à aggraver encore les conditions de travail car il devient alors nécessaire de s'adapter à une nouvelle équipe pédagogique et à une nouvelle direction.

Par ailleurs, la FSU remarque que de petits BMP se disséminent dans les parties reculées de notre département, et demande que la couverture de ces BMP soit assurée en garantissant à la Nièvre un nombre suffisant de TZR afin de ne pas recourir à d'impossibles recrutements de contractuels.

Concernant les postes à profil dans le premier degré, la FSU rappelle sa forte opposition au principe. Ces postes à profil se multiplient ces dernières années malgré nos protestations.

Cette façon de nommer les personnels sans un recours au barème pose de nombreuses questions de transparence et d'équité. Le SNUipp-FSU se bat chaque année pour obtenir l'équité dans l'attribution des postes. Le profilage de ceux-ci est à l'encontre du fonctionnement des écoles et crée des tensions entre les enseignants.

Nous dénonçons fermement le procédé qui empêche les collègues d'accéder à l'ensemble des postes et nous dénonçons toute forme de sélection des personnels. Les classes de CP dans leur ensemble sont déjà profilées puisque la réglementation indique que ces classes ne doivent pas être confiées aux débutants.

Nous terminons cette déclaration sans savoir si l'an prochain ce comité technique sera encore existant et si les représentants des personnels pourront encore porter leur parole dans des étapes aussi essentielles que l'évolution de l'emploi. Ceci se rajoute aux menaces citées en préambule de cette déclaration. Devant l'ampleur de ces attaques et la régression du dialogue social, la FSU appelle tous les personnels de la fonction publique à la grève le jeudi 22 mars.